

Service de la Francophonie **Original direkt weitergeleitet**  
p.B.73.F.0.1.(5). - KJF/BAC

Berne, le 14 décembre 1990

Note à M. l'Ambassadeur Jenö C.A. Staehelin

Quelques considérations sur un éventuel  
4ème Sommet francophone à Genève

L'éventualité de la tenue à Genève du prochain Sommet francophone en lieu et place de Kinshasa m'inspire les quelques réflexions suivantes que je me permets de vous communiquer :

1. La multiplication des bruits et conciliabules qui se déroulent tant à Ottawa qu'à Paris et plus récemment à la réunion de l'ACCT au Niger donnent l'impression que le pays responsable au premier chef d'un éventuel déplacement du Sommet de Kinshasa, en l'occurrence le Canada, cherche à créer le sentiment que la désignation de Genève, en tant que ville internationale connue pour l'organisation régulière de conférences, se révèle inexorable.

Alors même que nous n'avons jamais été approchés directement, un tel choix me paraît inspiré aux Canadiens plus par le fait qu'il recueillera le plus facilement l'assentiment des Africains, et les tirera ainsi d'une situation délicate, que par le souci d'un hommage à la Suisse.

2. Pour deux raisons, le lieu et le moment du Sommet, la formule de rechange envisagée ne paraît pas judicieuse :

- a) Le lieu : Genève est pressentie plus comme ville internationale que comme ville suisse. Or, en devenant membre des Sommets, la Suisse avait bien pris soin d'expliquer à son opinion publique qu'il ne s'agissait pas pour elle d'adhérer à une construction ressemblant de près ou de loin à une

mini ONU, mais qu'il s'agissait d'une structure originale d'Etats désireux de se rencontrer sur la base d'un lien linguistique.

Si, comme les premiers sondages auprès du Protocole genevois l'indiquent, c'est dans les bâtiments de l'ONU qu'un Sommet devrait se tenir à Genève, une fâcheuse confusion ne manquerait pas de s'installer.

Comme membre à part entière des Sommets, nous aurons inmanquablement à organiser un jour un tel événement.

Plutôt que d'apparaître comme pays hôte d'un ex-Sommet de Kinshasa sous la pression des événements, il importe que nous prenions nous-mêmes l'initiative de le proposer. En gardant à l'esprit que c'est la Suisse en tant que telle qui est membre de la francophonie, il nous incombera à nous de choisir la ville hôte du Sommet. Celle-ci pourrait être à mon sens, bien plutôt que Genève, Bâle, Berne, Lausanne ou Lugano.

- b) Le moment : organiser un Sommet en octobre 1991 me paraît prématuré. Si nous sommes devenus membre à part entière à Dakar du Sommet, nous ne sommes pas encore totalement membre de la famille francophone. En effet, nous ne sommes apparemment pas à même de devenir membre de l'ACCT, qui institutionnellement, et également dans la pratique, est de plus en plus la colonne vertébrale de l'ensemble du Mouvement de la francophonie. D'autre part, les contributions extrêmement modestes de la Suisse aux projets multilatéraux des Sommets ne compensent pas cette absence de l'ACCT.

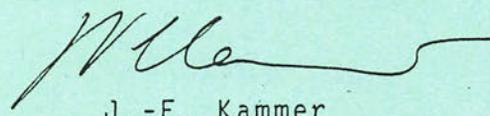
Si la situation devait évoluer à terme, nous deviendrions un pays hôte plus qualifié que si nous devions, l'an prochain déjà, engager des moyens importants pour la seule organisation d'un Sommet.

3. Au cas où nous déciderions de ne pas entrer en matière, nous aurions avantage à décourager les spéculations très vite, avant que nous ne soyons saisis d'une demande officielle d'accueillir le Sommet à Genève. Un refus à une demande en bonne et due forme ne manquerait pas d'être connu dans notre propre pays et pourrait susciter des réactions négatives, tout autant qu'il décevrait nos partenaires au sein de la francophonie.

Notre refus de servir de formule de rechange, que nous pourrions expliciter facilement à cause des festivités du 700ème anniversaire de la Confédération et de la visite d'Etat du Président italien notamment, devrait à mon sens être accompagné de l'engagement que nous nous porterions le moment venu candidat pour par exemple le Sommet de 1995, si le caractère bi-annuel de ces réunions devait être maintenu.

4. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue non plus que l'engagement d'accueillir un Sommet implique pour l'Etat hôte la responsabilité non seulement de la mise à disposition d'un lieu mais de la préparation matérielle des travaux. En particulier, il lui faut prévoir la désignation d'une équipe dirigée par un Président du "Comité international préparatoire" chargé de coordonner les préparatifs du Sommet. Le Président est ensuite responsable du "Comité international du suivi" pendant 2 ans jusqu'à la tenue du prochain Sommet. La France et le Canada ont choisi pour cette fonction un ambassadeur, respectivement un ministre de l'environnement et un ambassadeur, et le Sénégal a nommé un proche conseiller du Président Diouf.

Service de la Francophonie



J.-F. Kammer

- 4 -

Copie : - Secrétariat BRF

- JAC

- KJP

- KT

- SRU

- VSG

- Mission Genève

- Amb. de Suisse, Paris, Ottawa, Bruxelles, Kinshasa,  
Dakar, Abidjan

DG 14. Dez. 90 - 16